

2024-2025

« Le baptême est le sacrement sur lequel se fonde notre foi elle-même et qui nous greffe comme des membres vivants dans le Christ et dans son Église. Un enfant baptisé ou un enfant non baptisé, ce n'est pas la même chose. Une personne baptisée ou une personne non baptisée, ce n'est pas la même chose. Avec le baptême, nous sommes plongés dans cette source intarissable de vie qui est la mort de Jésus, le plus grand acte d'amour de toute l'histoire ; et grâce à cet amour, nous pouvons vivre une vie nouvelle, dans la communion avec Dieu et avec nos frères. »

Pape François (8 janvier 2014)



Vous venez demander le baptême pour votre enfant

Avec joie, nous recevons la demande de baptême pour votre enfant. La vie humaine que cet enfant a reçue de vous ne grandira pas sans votre amour. De la même manière, la vie divine reçue au baptême ne grandira que soutenue par la foi de l'Église que vous partagez. Baptiser votre enfant c'est donc bien prendre un engagement important : c'est le présenter à l'Église catholique pour qu'il devienne enfant de Dieu et membre de la famille des chrétiens.

Pour exercer votre responsabilité, vous n'êtes pas seuls : parrain et marraine vous aideront, la paroisse sera toujours à vos côtés :

- *Groupe de jeunes parents...*
- *Messe en famille*

Profitez du baptême de votre enfant pour vous renseigner. Aux messes du dimanche les plus proches du baptême de votre enfant, toute la communauté priera pour vous et pour lui : avancez avec confiance !

*Les diacres et les prêtres de Saint Léon
avec l'équipe baptême.*

Comment procéder ?

En 3 temps :

① Inscription du baptême auprès de la permanence d'accueil d'un prêtre dans l'église.

Vous munir de votre livret d'état civil (photocopie ou fiche individuelle) pour l'établissement de nos registres.

② Participation à la session de réflexion/formation avec d'autres parents et des couples témoins.

Veillez choisir une des sessions de préparation (3 soirées) au 11 place du cardinal Amette (près du théâtre) 20h30 – 22h :

- 17 et 24 septembre, 1^{er} octobre 2024
- 19 et 26 novembre, 3 décembre 2023
- 14, 21 et 28 janvier 2025
- 18 et 25 mars, 1^{er} avril 2025
- 13, 20 et 27 mai 2025

Si le baptême de votre enfant a lieu en dehors de la paroisse c'est à ce moment-là que vous recevrez l'autorisation de baptême hors paroisse.

③ Rencontre avec le diacre ou le prêtre qui présidera la célébration de baptême de votre enfant pour personnaliser la cérémonie

Où sont célébrés les baptêmes à St Léon ?

Ils sont célébrés dans l'église. Si lors des sessions de préparation, des familles souhaitent le même jour et la même heure, les baptêmes sont célébrés ensemble.

Quels jours ?

À votre choix le samedi à 11h ou 15h, le dimanche à 12h30 ou 15h. C'est au moment de la réunion que vous proposez une date et qu'elle vous sera éventuellement confirmée.

Qui préside la célébration ?

Le diacre ou un des prêtres de la paroisse. Le nom du célébrant vous sera donné à la rencontre de préparation.

Si vous souhaitez tel ou tel prêtre de la paroisse, contactez-le avant de venir faire l'inscription, pour vous assurer de sa disponibilité. Si vous souhaitez un diacre ou prêtre de votre connaissance, extérieur à la paroisse, l'autorisation de M. le Curé est impérative.

Comment se déroule la célébration ?

Il s'agit de la prière de l'Église. Il y a donc un rituel qui vous sera présenté lors de la session de préparation. Un livret vous sera remis pour vous permettre d'approfondir et de choisir les textes bibliques (uniquement) qui seront proclamés. Un baptême dure 40 minutes environ.

Qui peut être parrain ou marraine ?

Parrain et Marraine doivent avoir au moins 16 ans et être impérativement baptisés dans la foi catholique. Si l'un des deux n'est pas catholique, mais baptisé dans une communauté chrétienne (Protestantisme, Orthodoxie, etc.) il porte le nom de « Témoin ».

Combien ça coûte ?

Les sacrements de l'Église sont des dons de Dieu. Ils n'ont pas de prix. L'offrande que la famille remettra au célébrant couvre les frais d'accueil (électricité, chauffage, documentation, éventuellement l'orgue et l'animateur de chants, etc...). C'est aussi un geste de partage au moment où la famille se retrouve pour fêter le baptême (entre 100 et 150 € sous enveloppe. Chèque à l'ordre de « Paroisse St Léon »). Si vous souhaitez la présence de l'organiste, merci d'ajouter 100 €.

Pour recevoir votre famille, éventuellement la paroisse peut mettre une salle à votre disposition.

Informez-vous sur : reservations@saintleon.com.